

ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU VAR

Année 2022 • N° 25 ter

Publication parue
le 16 septembre 2022



LE DÉPARTEMENT

**ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DÉPARTEMENT
DU VAR**

ARRETES

SOMMAIRE

AR 2022-1248 - ARRETE DEPARTEMENTAL PORTANT FIXATION DES TARIFS D'ENTREE DES PRESTATIONS ET PRESTATIONS RENDUES PAR L'HOTEL DEPARTEMENTAL DES EXPOSITIONS (HDE) DU VAR ET ABROGEANT L'ARRETE DEPARTEMENTAL N°AR 2022-607 DU 8 JUIN 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE DÉPARTEMENT

*D.C.S.J./
ER*

Acte n° AR 2022-1248

ARRETE DEPARTEMENTAL PORTANT FIXATION DES TARIFS D'ENTREE DES PRESTATIONS ET PRESTATIONS RENDUES PAR L'HOTEL DEPARTEMENTAL DES EXPOSITIONS (HDE) DU VAR ET ABROGEANT L'ARRETE DEPARTEMENTAL N°AR 2022-607 DU 8 JUIN 2022

Le Président du Conseil départemental,

Vu le code des collectivités territoriales, notamment son article L.3211-5,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A1 du 2 avril 2015 relative à l'élection de son Président,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A1 du 20 Juillet 2021 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental notamment pour fixer les tarifs d'entrées, de visites guidées et autres activités culturelles proposées dans les équipements culturels dont le Département assure la gestion,

Vu l'arrêté départemental n°AR 2022-607 du 08 Juin 2022 portant fixation des tarifs d'entrée des prestations et prestations rendues par l'Hôtel Départemental des Expositions du Var.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un nouveau tarif relatif à la vente de produits dérivés qui seront vendus dans le cadre des expositions temporaires présentées par l'HDE-VAR,

Considérant que la gratuité est accordée aux visiteurs des expositions temporaires proposées à l'HDE, dans le cadre des journées du Patrimoine,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

Arrête

Article 1 : L'arrêté départemental n°AR 2022-607 du 08 Juin 2022 précité est abrogé.

Article 2 : Dans le cadre des heures d'ouverture au public de l'Hôtel Départemental des Expositions du Var (HDE-VAR) et des expositions temporaires qui y sont présentées, les tarifs d'entrée par visiteur sont les suivants :

- Plein tarif : 5 €
- Tarif Jeune (16-25 ans) : 2 €
- Tarif Senior (+ de 65 ans) : 3 €
- Tarif Groupe (minimum 8 adultes) : 3 €
- Tarif Famille : avec au moins 2 enfants, 3 € par adulte
- Gratuité : enfants de moins de 16 ans, détenteurs de la carte ICOM
- Tarif Adhérent de la Maison des Artistes : 3 € sur présentation d'un justificatif officiel
- Tarif Journées du patrimoine : Gratuité
- Tarif Invitations : Gratuité

Article 3 : La gratuité de l'accès aux expositions temporaires présentées par l'HDE-VAR est accordée sur présentation d'un justificatif officiel pour :

- la personne en situation de handicap et son accompagnateur : carte d'invalidité, carte de priorité délivrée par une Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH), justificatif attestant d'être titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), carte Mobilité Inclusion
- les bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS, Allocation Parent isolé, Allocation Personnalisée d'Autonomie) : justificatif de moins de 6 mois
- les demandeurs d'emploi : un justificatif de moins de 6 mois
- les journalistes : carte de presse à jour
- les agents des offices du tourisme du Var : carte professionnelle
- les personnes titulaires de la Carte Culture : carte nominative
- le personnel du ministère de la culture français
- le personnel des Musées de France (conservateur français ou étranger) : carte professionnelle à jour
- les conférenciers, guides, et autres personnels titulaires d'une carte professionnelle, délivrée par le ministère français du Tourisme et par le ministère de la Culture
- les membres d'ICOMOS (conseil international des monuments et des sites) : carte annuelle à jour
- les enseignants : détenteur du Pass Education
- la gratuité de l'accès aux expositions temporaires présentées par l'HDE-VAR est accordée dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Article 4 : Le tarif de location des audioguides disponibles en français, anglais, allemand, italien et espagnol est fixé au prix de 2 euros par unité.

Article 5 : Le tarif de vente du catalogue réalisé dans le cadre de l'exposition temporaire est :

- " ULYSSE - Voyage dans une méditerranée de légendes" au prix de 25 €
- "La table, un art français, du XVIIe siècle à nos jours" au prix de 29 €

RETOUR SOMMAIRE

- “Momies, les chemins de l'éternité” au prix de 29 €
- “La fabuleuse histoire du jouet, de la préhistoire à nos jours” au prix de 25 €

Article 6 : Le tarif des produits dérivés est fixé à :

- Mug : 6 € TTC
- Sculpture HDE en résine : 24 € TTC
- Porte-clé HDE : 3 € TTC

Article 7 : L'accès aux activités de médiation est gratuit.

Sont définies comme activités de médiation : les visites commentées et les ateliers pédagogiques animés par les médiateurs de l'HDE-VAR, les conférences, les tables rondes et autres actions de sensibilisation menées en partenariat.

Article 8 : La directrice générale des services, le directeur de la culture, de la jeunesse et des sports et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet du Département du Var.

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental du Var et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il est notifié ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique “Télérecours Citoyens” accessible par le site “www.telerecours.fr”.

Fait à Toulon, le 16/09/2022

Signé : Marc GIRAUD
**Le Président du Conseil départemental du
Var**

Réception au contrôle de légalité : 16 septembre 2022

Référence technique : 83-228300018-20220916-lmc3168182-AR-1-1

Acte certifié exécutoire

le : 16/09/2022

Pour le Président du Conseil départemental

La directrice générale des services

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 16/09/2022

[RETOUR SOMMAIRE](#)

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390, avenue des lices • CS 41303 • 83076 Toulon cedex